

CONTRIBUTION DU SYNDEAC À LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2020 MISSION CULTURE

PROGRAMME 131

création / spectacle vivant et arts plastiques

PROGRAMME 224

démocratisation de la culture / établissements
d'enseignement supérieurs et insertion
professionnelle, soutien à la démocratisation
et à l'EAC, action culturelle internationale et
fonctions de soutien du ministère de la Culture
gérées par le Secrétariat général du ministère
de la Culture

Le budget du ministère de la Culture pour 2019 a été élaboré dans de très mauvaises conditions. L'absence de concertation réelle entre les organisations représentatives et l'administration du ministère de la Culture nous a déçus. La phase du débat parlementaire n'a pas été meilleure. Le Syndeac n'a été reçu par aucun député, et ni le président de la commission des affaires culturelles, ni les présidents des groupes majoritaires n'ont daigné répondre à nos sollicitations.

Seule la rapporteure du budget culture au Sénat, Sylvie Robert, a pris le temps d'un long échange avec nos représentants. Qu'elle en soit remerciée. Nous espérons que le nouveau ministre Franck Riester aura à cœur de préparer l'exercice budgétaire 2020 avec les syndicats représentatifs, et notamment le Syndeac et l'USEP-SV, porteurs de l'intérêt général et de l'engagement de service public.

A l'issue du débat parlementaire pour le PLF 2019, le Syndeac a formulé une proposition importante. Nous savons que le débat parlementaire sur le budget ne se fait pas à armes égales entre l'administration et les parlementaires. Nous savons que, comme les organisations syndicales, les députés n'ont pas les moyens ni politiques, ni techniques, de peser suffisamment en amont sur les orientations budgétaires. Les grands choix de politiques budgétaires se construisent en effet très tôt dans l'année, et sont naturellement élaborés par les administrations; les grands arbitrages sont de fait effectués par le Gouvernement bien avant que les députés et sénateurs ne soient eux-mêmes saisis. Nous savons enfin que le droit d'amendement budgétaire est très contraint (article 40). C'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre proposition: **que les présidents de la commission des finances et celui des affaires culturelles de l'Assemblée nationale constituent une commission ad-hoc pour évaluer la consommation du budget du ministère de la Culture. Cette méthode permettra aux députés de se doter des moyens de peser dans les débats à venir.**

Cette année, nous nous exprimons dès le mois de mars pour préparer la discussion budgétaire pour le budget 2020. D'abord parce que nous savons que Monsieur Riester n'est pas responsable du budget 2019; ensuite parce que la mi-mandat arrive et que si aucun signal politique fort n'est donné en faveur de la culture, alors il sera trop tard. Comme le quinquennat précédent, l'échec sera en vue. **2020 est la dernière année pendant laquelle il est encore possible d'inverser le cours des choses: nous attendons le nouveau souffle de nos vœux! Nous espérons l'acte II en faveur de la culture!**

LA LOI DE FINANCES POUR 2019

Les 60 ans du Ministère se fêtent dans l'austérité.

Le budget est à 0 pour l'année en cours (donc en baisse en raison d'une inflation qui se réveille), et est tristement conforme aux engagements de campagne du candidat Macron. Avec deux mauvaises nouvelles dissimulées dans la complexité des chiffres. Deux décisions politiques lourdes de sens ont en effet été arbitrées (elles relèvent de la précédente équipe ministérielle) :

- Le Pass culture est doté d'une enveloppe de 34 millions d'euros, en hausse de 28 millions d'euros.
- Le CNM, dont le financement ne devait initialement pas être imputé au budget du MC et devait bénéficier de ressources propres, n'est inscrit nulle part, mais pèserait pour 5 millions d'euros.

Les exercices budgétaires antérieurs (2017 et 2018) amènent à une extrême prudence entre les affichages politiques du Gouvernement et son exécution effective. Entre une annonce d'une hausse de 51 millions d'euros pour la création en 2018, aucune hausse réelle n'a été effectuée en crédits de paiements au profit des acteurs engagés en faveur de l'art et de la culture. Par ailleurs, la consommation réelle des crédits alloués à la mission culture n'est jamais totale, et dans le moment de grande fragilité de notre secteur, cette réalité est inacceptable.

Dans ce contexte morose où l'ambition de l'État ne s'entend pas et où les collectivités territoriales expriment, à juste titre, des inquiétudes fortes sur la baisse de leur dotation et la perte de leur autonomie fiscale, il est urgent de replacer les enjeux d'art et de culture, et d'être acteurs d'une modernité. Il est également indispensable de faire de l'emploi artistique une priorité gouvernementale : après un nouvel accord signé entre les partenaires sociaux le 21 janvier 2019 pour conforter le régime des annexes 8 et 10, la réforme du Fonpeps, en cours, doit accompagner vigoureusement l'emploi artistique dans notre secteur. Les moyens qui y seront consacrés à partir de 2020 devront à terme atteindre l'objectif initial de la mesure élaborée en 2016, c'est-à-dire 90 millions d'euros.

Nous devons affirmer une trajectoire budgétaire à moyen termes, à échéance du quinquennat, renforçant les deux programmes qui sont au cœur de nos missions (131 et 224) et laissant place à de véritables innovations.

POUR 2020

Le Syndecac affirmait déjà l'an passé qu'une évolution de 125 millions d'euros par an était indispensable, dès le début du quinquennat. Le retard pris est difficilement rattrapable mais l'effort doit donc être amplifié en 2020, en crédits de paiement, pour rendre effective une créativité libérée,

et réaliser une adresse à la jeunesse qui place l'art et la culture au cœur du programme gouvernemental, et n'oublie pas les territoires éloignés des métropoles. Le budget du ministère de la Culture est un indicateur important car il interpelle les collectivités territoriales sur des logiques haussières. Il doit dégager l'an prochain **200 millions d'euros supplémentaires**. Cette proposition raisonnable doit s'inscrire dans une vision pluriannuelle (il ne reste que 3 budgets avant la fin du quinquennat), affirmant que la croissance économique tant invoquée s'accompagne d'une croissance culturelle tant maltraitée. C'est un vrai plan de relance en faveur de la culture que nous appelons de nos vœux et qui doit se poursuivre jusqu'à l'échéance du mandat du Président Macron.

PREMIÈRE PRIORITÉ

Le soutien aux opérateurs culturels labellisés et aux équipes artistiques conventionnées.

Les opérateurs culturels soutenus par le ministère de la Culture, en partenariat souvent avec les collectivités territoriales, se trouvent depuis 10 ans déjà, dans une situation d'atonie dramatique. Les dispositifs d'aides au projet se sont de plus en plus souvent substitués aux conventions structurelles de partenariat, et épuisent les forces des équipes artistiques par d'incessantes démarches administratives.

Affirmer l'ambition de l'équité territoriale par le rééquilibrage progressif des crédits entre Paris et les Régions.

Il faut renforcer l'implantation et le développement des équipes artistiques partout sur le territoire, en zone urbaine ou rurale, et dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. La véritable réponse au mouvement social actuel passe aussi par cette approche et le grand débat sur le pouvoir d'achat ne doit pas éluder les questions de service public et de l'accès à la culture. Il faut renforcer les moyens des théâtres, des lieux de création et de diffusion dans le pays, afin de leur donner à nouveau les moyens de leurs ambitions. Ils sont les acteurs de la conquête des publics, ils sont au quotidien les opérateurs de l'ambition d'une éducation artistique et culturelle fondée sur la création, sur les artistes, sur la diversité. Il faut rééquilibrer réellement les moyens entre Paris et les régions. Nul ne peut se satisfaire des chiffres du Ministère rendus courageusement publics par l'ancienne ministre : 139€ par an et par habitant sont consacrés à la culture en Ile-de-France, contre 15€ par habitant et par an dans le reste du pays. Il faut enfin reconnaître le travail engagé depuis des années et tranquilliser les équipes par un abondement budgétaire réel, notamment par un renforcement des plannings d'intervention, et par une évolution positive de toutes les aides de l'État.

Nous proposons que dès 2019, sur 200 millions d'euros de crédits supplémentaires en CP, 150 millions soient consacrés à l'abondement du soutien aux opérateurs culturels, au titre du 131 dont 60 % au soutien en fonctionnement des projets, et 40 % en innovation (cf. infra). Les 50 millions restants seront consacrés au 224.

DEUXIÈME PRIORITÉ

La mise en œuvre d'une séquence d'innovation dans les lieux publics de la culture.

Nous avons proposé, dès l'élection du Président de la République, de nous engager dans une grande séquence expérimentale.

Nous réaffirmons notre volonté de porter des processus inédits qui tendront à inventer des formes d'actions artistiques et culturelles situées dans leur territoire. Il doit s'agir de soutenir des initiatives totalement nouvelles qui favorisent la rencontre avec nos concitoyens, placent l'ouverture au monde au cœur des constructions collectives, et inventent des formes d'actions éducatives qui ne visent pas seulement la jeunesse, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens. Ces actions feront de la présence des artistes le vecteur de la rencontre. Ils prôneront la transformation de nos lieux pour qu'ils soient beaucoup plus ouverts, plus accueillants encore, et répondant aux usages qui manquent cruellement dans la société.

Une stratégie culturelle en faveur de l'équité sociale.

Seule cette stratégie nous semble aujourd'hui en mesure de répondre à la demande non formulée de couches de la population en faveur de la culture, et qui cache la peur du déclassement. La politique culturelle doit être mobilisée au service de la justice sociale, dans son objectif même, celui d'une véritable politique émancipatrice. C'est parce que nous sommes conscients d'être en butte à de nouveaux enjeux, que nous voulons porter nous-mêmes notre propre aggiornamento.

C'est aussi l'invention de la pratique démocratique qui peut être interrogée par les artistes et placer les lieux d'art et de culture au cœur d'une démocratie vivante. Le nouveau visage de la politique culturelle est à construire dans une concertation étroite avec les opérateurs culturels, les artistes, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. L'État a le pouvoir d'en décréter la mise en œuvre et de rassembler tout le monde pour co-construire ces actions réellement nouvelles, qui seront dotées des crédits nécessaires. Il faut, avec les lieux volontaires, rendre possible de dégager des moyens au service de l'innovation. 40 % des crédits nouveaux affectés au 224 devront à terme être mobilisés en faveur de ces projets.

TROISIÈME PRIORITÉ

Une mobilisation interministérielle en faveur de la culture.

L'argent public en faveur de la culture ne dépend pas exclusivement du budget du ministère de la Culture. Les collectivités territoriales, d'abord, sont les premières à soutenir la politique culturelle, laquelle dépend étroitement du vote du budget du ministère de l'Intérieur et de l'ensemble des dispositions adoptées dans la première partie de la loi de finances (recettes). De nombreux autres départements ministériels concourent également, avec leurs objectifs propres, à soutenir les opérateurs culturels.

Le Syndeac appelle à ce que les crédits en faveur des politiques culturelles qui ne sont pas globalisés et sont éclatés entre les divers ministères, sans cohérence, puisse faire l'objet d'une stratégie concertée : de l'Éducation nationale à la politique de la Ville, en passant par le ministère de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, sans oublier la Jeunesse, les Sports, les Loisirs, (et bien d'autres...), il est urgent de sensibiliser l'ensemble des départements ministériels sur les ambitions renouvelées d'une politique publique de la culture. Le chiffrage des moyens consacrés à la Culture par les autres ministères doit être rendu public. La première étape de cette démarche nous semble devoir être l'organisation d'une conférence interministérielle en faveur de la culture, qui devra rassembler tous les ministères concernés et dont l'objectif sera **la création d'un Comité Interministériel de la Culture, annuel, présidé par le Premier ministre** (sur le modèle du CIV / comité interministériel des villes) et susceptible de mieux orienter les crédits du Gouvernement en faveur de la culture. **L'affichage d'une ambition d'un 2 % pour la culture, dans ce cadre interministériel, est susceptible de donner le nouveau souffle dont la culture a besoin.**

QUATRIÈME PRIORITÉ

Les projets présidentiels ne doivent pas affaiblir les moyens du Ministère.

Le financement du Pass culture en 2019 a démontré une stratégie d'affaiblissement de la politique culturelle. Il n'est pas acceptable que des dizaines de millions d'euros (34 en 2019, et 100 annoncés en 2020) soient ponctionnés sur le fonctionnement du Ministère, affaiblissant l'ensemble de ses missions. Le Syndeac sera particulièrement vigilant sur ce point pour le budget 2020 dont on sent une volonté entêtée d'amplifier les moyens publics en faveur de cet outil, dont nous continuons de contester la légitimité.

Le financement du CNM, quant à lui, doit faire l'objet de ressources spécifiques. Les arbitrages ne sont pas encore rendus ni sur son périmètre ni sur sa gouvernance définitive; le principe même de ce projet trouve son fondement sur des recettes externes ne relevant pas du budget de fonctionnement du Ministère. Le Syndeac dénoncera toute tentative affaiblissant les politiques structurelles du Ministère, et notamment dans le domaine des musiques.

2020	+ 200 M €	131 + 150 M € 224 + 50 M €	50% aux équipes 50% innovation
2021	+ 200 M €	131 + 130 M € 224 + 70 M €	40% aux équipes 60% innovation
2022	+ 200 M €	131 + 120 M € 224 + 80 M €	30% aux équipes 70% innovation

Le Syndeac, par cette contribution au débat budgétaire, dans le calendrier réel de la préparation de la loi de finances pour 2020, entend peser constructivement en faveur d'une nouvelle politique culturelle qui s'appuie d'abord sur la richesse et le savoir-faire du réseau de la décentralisation culturelle. Dans la crise que le pays traverse actuellement, la culture peut devenir le point nodal où se rassemblent des enjeux forts, ceux de l'équilibre territorial et de l'équité sociale.

Le Syndeac présentera ses orientations au Ministre et à la DGCA et entend les défendre devant les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il nous semble en effet que les parlementaires doivent se saisir des questions budgétaires plus en amont, et exercer leur mission essentielle de contrôle de l'exécutif, tout au long de l'année. Nous espérons que la période qui s'ouvre permettra une réelle concertation sur l'enjeu budgétaire, qui ne doit en aucun cas faire l'objet du tabou historique auquel nous sommes confrontés depuis deux quinquennats.